

Le réseau de transports publics bullois est en progression et songe à s'étendre

# L'attrait de Mobul augmente

« STÉPHANE SANCHEZ

**Mobilité** » Fréquentation en hausse, projet de navettes électriques et de prolongement de lignes: riche actualité autour du réseau de transports publics bullois Mobul. Ses délégués communaux ont bouclé les comptes 2017 jeudi.

**Passagers** La fréquentation des bus Mobul a continué de croître entre 2016 et 2017. Elle passe de 1,127 million à 1,2 million de voyageurs (+6,41%). La ligne 1 reliant Riaz à La Tour-de-Trême enregistre une progression de 11,41% et atteint 582 087 passagers. La ligne 2, entre Morlon et Vuadens, a quant à elle embarqué 583 848 clients (+2,91%). Seule la ligne 3 recule (-10,6%) pour s'établir à 33 252 passagers, selon les Transports publics fribourgeois (TPF), en charge de l'exploitation.

**Finances** Les comptes de fonctionnement 2017 de Mobul bouclent sur un total de charges de 2,4 millions de francs. Des charges assumées par les communes de l'agglomération (1,2 million de francs) et par le canton. Le coût de mandat de prestation des TPF atteint 2,05 millions de francs. Les charges globales sont supérieures de 150 000 francs au budget: la faute à la mise en œuvre de la cadence au quart d'heure instaurée fin 2017, qui a nécessité des entretiens et des études non planifiés.

**Plus agiles** La flotte de Mobul pourrait s'enrichir de nouveaux véhicules: «Nous sommes en discussion avec les Transports publics fribourgeois, au sujet de petits véhicules électriques mais pas autonomes (donc conduits par des chauffeurs). Des véhicules adaptés à des trajets sinueux et à un trafic dense, qui pourraient être utilisés sur la ligne 3», indique Marie-France Roth Pasquier, présidente de Mobul et conseillère communale bulloise.

Ces bus de 15 à 20 places s'inscriraient dans la politique



Mobul et les Transports publics fribourgeois planchent sur l'introduction de bus plus petits et électriques sur le réseau bullois. Alain Wicht

verte de la ville de Bulle. La possibilité de moduler la capacité des engins en les couplant comme des wagons permettrait de rationaliser les coûts, confirme Stéphane Berney. Le porte-parole des TPF reste prudent: «Nous sommes au début des réflexions. Nous cherchons à déterminer si les produits existants répondent à nos besoins. Si oui, il faudra ensuite évaluer l'investissement. Et si Mobul donne son feu vert, on passera ensuite par les marchés publics.» A ce jour, aucune mise en service n'est planifiée.

**Les Granges** La pétition signée par 300 habitants du quartier des Granges (et récemment relayée au Conseil général par un postulat socialiste) fait son bonhomme de chemin. Mobul a en effet confié à team+ le mandat d'étudier la faisabilité et l'opportunité d'une ligne de bus desservant les Granges. «Il s'agit d'analyser le potentiel



**«Nous ne présenterons probablement pas de nouveau projet d'agglomération»**

Marie-France Roth Pasquier

du secteur, en termes d'habitation et d'emploi, et d'évaluer le coût du service. Nous allons aussi comparer la situation avec celle d'autres quartiers de la ville», explique César Conforti, directeur associé de team+.

Par le passé, plusieurs variantes ont été analysées et rejetées. Cette fois encore, un élément sera crucial: le taux de couverture, autrement dit le rapport entre les coûts d'exploitation et les recettes commerciales de la ligne. «Si ce taux n'atteint pas 20%, le soutien cantonal diminue (l'Etat éponge normalement 57,5% du déficit) et la part communale s'accroît d'autant», explique César Conforti. En 2017, le taux de couverture de l'ensemble du réseau Mobul a dépassé 30%.

**Agglo** La dernière mouture du projet d'agglomération présenté par Mobul a récemment obtenu un soutien fédéral de 9,7 millions de francs (*La Liberté* du

18 janvier). Mais plusieurs mesures prévues, jugées lointaines, n'ont pas obtenu de soutien. C'est le cas de la Voie Verte et d'une autre voie bordant Bouleyres (baptisée «915 mètres de bonheur»). C'est le cas aussi de l'aménagement de la rue Victor-Tissot, du chemin de Bouleyres et de la rue du Stade, nécessaire au prolongement de la ligne 3.

«En février, nous avons milité pour que ces mesures soient subventionnées. Nous attendons une décision finale cet automne», explique Marie-France Roth Pasquier. Berne suggère d'intégrer les mesures écartées dans un futur projet d'agglomération. Possible? «Nous n'avons pas encore pris de décision définitive, mais nous ne présenterons probablement pas de nouveau projet pour l'instant, tempère la présidente. Il s'agit d'investissements considérables pour les communes, sans parler du travail reporté sur l'administration.» >>

## Pas de nouvel élu à Surpierre

**Broye** » La commune de Surpierre se cherche toujours un conseiller communal après la démission de Laurent Thierrin à la fin de l'année passée. En effet, le second tour de l'élection complémentaire a fait chou blanc dimanche dernier. Aucun des 18 citoyens dont le nom a été glissé dans l'urne n'a accepté son élection, informe le secrétariat communal.

Dès lors, que va-t-il advenir? «Nous allons refaire une élection, mais en étendant cette fois le périmètre à l'entier de la commune. Peut-être qu'il y aura des personnes intéressées à Ville-neuve», explique Joël Bourqui, lieutenant de préfet de la Broye. En effet, la commune de Surpierre a fusionné l'an dernier avec sa voisine Villeneuve. Et, lors de l'élection de dimanche passé, seuls les citoyens du cercle électoral de Surpierre étaient éligibles. La date du prochain scrutin n'a pas encore été déterminée. >> NM

## HÔPITAL

### DEUX NOUVEAUX SCANNERS

L'Hôpital fribourgeois renforce son parc technologique avec l'acquisition de deux scanners de type Revolution. «Il est ainsi possible d'atteindre une couverture anatomique d'un organe entier avec une qualité jusqu'alors inégalée», se réjouit l'institution dans un communiqué. Les résultats d'exams peuvent notamment être visualisés désormais sur internet, via des codes d'accès. NM

## FRIBOURG

### LES REMPARTS OUVERTS

Dès le 1<sup>er</sup> juin et jusqu'à la fin octobre, les remparts et tours médiévales de la ville de Fribourg seront ouverts au public, communique Fribourg Tourisme. L'accès public sera libre et gratuit et dès l'ouverture, des visites guidées seront également mises sur pied. Un dépliant sera bientôt disponible à l'office du tourisme. L'action s'inscrit dans la participation de l'Etat à l'Année européenne du patrimoine culturel. IC

## Des experts pour la fusion

**Grand Fribourg** » La préparation du projet de fusion du Grand Fribourg va de l'avant. Le comité de pilotage de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg a procédé hier à l'attribution des mandats d'experts en fusion de communes, en finances publiques et en communication, annonce la Préfecture de la Sarine dans un communiqué.

Ces experts – un mandat concernant l'héraldique sera attribué plus tard – appuieront les sept groupes de travail de l'assemblée constitutive, qui se constitueront à la mi-avril. Ils sont composés des délégués des neuf communes du périmètre provisoire défini par le Conseil d'Etat pour la fusion (Avry, Belfaux, Cominbœuf, Fribourg, Givisiez,

Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne). Ils s'occuperont des domaines de l'administration, la technique, l'entretien, des écoles et de la société, des finances, du développement et de la politique.

Le mandat d'expert en fusion de communes est attribué aux sociétés BDO, Habilis Conseil SA et Serec Sàrl. BDO reçoit par ailleurs le mandat d'expert en finances publiques, alors que Virtù Public Affairs AG sera chargé du mandat de communication.

Enfin, à noter que les séances plénières de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg se tiendront alternativement dans une commune du périmètre de fusion. La prochaine aura lieu le 6 juin à Marly. >> TG

## Nuages sur le projet de La Châtelaine

**Gletterens** » Le canton de Fribourg préavis négativement des modifications de zones prévues dans le cadre du mégaprojet autour de la villa bunker.

La route qui mènera à la réalisation du mégaprojet immobilier de La Châtelaine, à Gletterens, est encore longue et sinueuse. L'avancée de ce dossier – lancé par de mystérieux investisseurs dont la volonté est de construire un centre dédié à la santé, à la recherche et à la détente sur le gigantesque terrain de la célèbre villa bunker – dépend actuellement de deux procédures en cours: la révision du Plan d'aménagement local (PAL) et ses cinq recours, et celui du Plan d'amé-

gement de détail (PAD) de la zone dite Sur-le-Château et ses deux recours. Un pas en avant vient d'être franchi dans le cadre du PAL. La Direction fribourgeoise de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) vient de faire part des éléments qu'elle envisage de refuser, annonce la dernière *Feuille officielle du canton de Fribourg*.

L'un de ces points concerne La Châtelaine. En résumé, la DAEC préavis négativement le changement d'affectation d'une partie de la zone en zone résidentielle à moyenne densité, ainsi que l'extension de deux secteurs en zone d'intérêt général. «A ce stade, les services cantonaux estiment que le dimensionnement, l'emplace-

ment et l'extension prévue de la zone Sur-le-Château ne sont pas suffisamment justifiés», explique Giancarla Papi, cheffe du Service des constructions et de l'aménagement, en ajoutant: «Les impacts sur la protection de la nature et sur la protection des terres agricoles ainsi que l'augmentation du trafic sont trop importants.» De plus, d'après la DAEC, il n'est pas nécessaire d'établir un PAD sachant que des modifications prévues dans le PAL sont préavisées négativement.

La commune de Gletterens, de son côté, vient de recevoir le dossier du canton. «Nous n'avons pas encore eu le temps de l'analyser. Nous allons nous y atteler», indique le syndic Nicolas Savoy. Les

remarques de la DAEC ne jouent pas en faveur du projet de La Châtelaine. Diminuent-elles les chances de voir un jour le complexe immobilier sortir de terre? «Depuis le début, ce dossier est long et pénible. Nous allons nous appuyer sur les bases légales existantes pour que ce projet puisse avancer», répond le syndic.

La commune et les personnes concernées ont désormais 30 jours (dès la publication) pour faire part de leurs déterminations. La DAEC rendra ensuite sa décision sur la révision du PAL, en l'approuvant ou en le refusant. Une décision qui pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal. >>

DELPHINE FRANCEY